

LA FORMATION POST-PERMIS

QU'EST CE QUE C'EST ?

Depuis le 2 mai 2019, les apprentis conducteurs peuvent effectuer une formation complémentaire, dite « Post-permis », après obtention de leur permis.

Cette dernière a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Elle permet en outre de baisser la période probatoire comme suit :

- de 3 ans à 2 ans pour les titulaires d'un permis en conduite traditionnel (manuelle ou boîte automatique)
- de 2 ans à 18 mois pour les titulaires d'un permis en conduite accompagnée

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Pour tout jeune conducteur, sans limite d'âge. La formation doit s'effectuer entre 6 mois et 1 an après l'obtention du permis.

Le stagiaire ne doit pas avoir perdu de point la 1ère année en probatoire.

QUEL EST LE PROGRAMME ?

La formation post permis, d'une durée de 7h , et animée par un professionnel de la sécurité routière titulaire du diplôme pour la formation post-permis, vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Vous pouvez retrouver le programme de formation détaillé sur en cliquant sur ce lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038456646>

A l'issue de la formation, nous vous remettons une attestation de suivi de la formation.

QUELS TARIFS ?

180 € pour nos anciens élèves

200 € pour personnes de l'extérieur

Légalement minimum 6 élèves et maximum 12 élèves

Auto-Ecole AESM – 103 boulevard de créteil – 94100 Saint-Maur des fossés

Tél: 01.41.95.26.25 Email : autoecoleaesm@gmail.com

Siren 100 716 182 Agrément : E26094

Organisme de Formation enregistré à la DIRECCTE Île-de-France sous le numéro 11 94 056 55 94
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

DOCUMENT DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE